

COPIE.

LYON, le 11 OCTOBRE 40

Commissariat spécial
de LYON

N° 1834

Le Commissaire Divisionnaire
Chef des Services de Police spéciale

à Monsieur le PREFET DU RHONE

Destinations :

M. le Préfet (Cabinet)
M. le Secrétaire Général
pour la Police I.G.P.A.

J'ai l'honneur de vous faire parvenir
à toutes fins utiles, copie de la relation
d'une visite à l'Ambassade d'Allemagne à
PARIS, faite par Monsieur MADINIER, indus-
triel à LYON, ancien président de la sec-
tion lyonnaise du Comité France - Allemagne,
dissout au début de 1938.

Le Commissaire Divisionnaire
de Police spéciale

signé : JULLIARD.

Au cours d'un voyage que je viens de faire à PARIS, j'ai eu l'occasion d'aller à l'Ambassade d'Allemagne, rue de Lille, pour essayer de me mettre en relations avec le Dr ABETZ avec qui j'avais des rapports fréquents avant la guerre en ma qualité de Président du Comité France-Allemagne à LYON.

Le Docteur ABETZ n'était pas là - j'ai été reçu par deux personnes : M. ACHENBACH secrétaire d'Ambassade et second de Monsieur ABETZ - et le Docteur KUNTZE, directeur de la Chambre de commerce allemande à PARIS, qui va être, d'après ce qu'on m'a dit, chargé de diriger dans un proche avenir toutes les questions économiques franco-allemandes. Le résumé de ma conversation peut s'établir comme suit ;

1°) Conversation avec le Dr KUNTZE.

Le Commandement militaire allemand qui possède, du fait de la situation de belligérance entre l'Allemagne et l'Angleterre l'autorité supérieure en France, n'adoptera pas des mesures d'ensemble définitive tant que la guerre durera.

Il estime que les relations complètes entre la zone libre et la zone occupée ne peuvent être reprises qu'autant que l'Allemagne pourra avoir le contrôle des frontières libres de la France - ce contrôle pouvant s'exercer très discrètement. Il a comme objet essentiel d'être sûr de la non évaporation de capitaux français sous toutes les formes. D'après ce que j'ai pu comprendre, un des principaux points de friction résulterait du fait que les Italiens voudraient exercer ce contrôle, sur le bassin méditerranéen et que les Allemands ne sont pas disposés à accepter ce point de vue.

Quant aux relations économiques entre la France et l'Allemagne, elles seront mises au point dès que le clearing qui est à l'étude à l'heure actuelle sera réalisé d'une façon définitive. Les Allemands possèdent paraît-il dès maintenant l'organisme pouvant assurer les échanges par voie de clearing et attendent qu'on leur propose un organisme semblable chez nous. Si cet état de chose devait durer du fait de la difficulté d'obtenir une entente, le Dr. KUNTZE m'a affirmé qu'il serait tout disposé à examiner l'état concret qu'on pourrait lui soumettre pour faciliter les échanges entre les deux zones.

Je lui ai fait alors observer que les meilleures conditions d'arriver à rétablir les échanges serait la création à LYON d'un bureau représentant officiel de la Chambre de Commerce Allemande à PARIS qui pourrait recevoir toutes les demandes du Commerce et de l'Industrie française de la zone libre et obtenir une liaison directe donnant satisfaction aux demandes.

Le docteur KUNTZE a semblé se rallier volontiers à ma thèse.

Cet organisme installé à LYON pourrait ainsi améliorer immédiatement dans des proportions très considérables la situation économique de la France, et peut-être, son utilité se manifestant d'une façon impérative pendant la guerre pourrait-elle être étendue après la guerre aux relations économiques franco-allemandes, avec ou sans l'appoint du clearing à instituer.

2°) Conversation avec Monsieur ACHENBACH

Après avoir envisagé différentes questions d'ordre général, telles qu'on les discutait dans les Comités France-Allemagne d'avant guerre, soit à Berlin, soit à PARIS, soit à LYON, nous avons abordé carrément le grand problème de la restauration de l'Europe.

Monsieur ACHENBACH m'a déclaré de la façon la plus nette que l'idée du Gouvernement allemand, qui était de vivre en bonne intelligence avec la France s'est exprimée à différentes reprises par la voie du Führer et qu'il regrette profondément qu'on ait pu vouloir croire à la sincérité de ces paroles. Le parti national socialiste, reste à la suite de Hitler, convaincu que l'équilibre européen ne peut se faire qu'par une collaboration amicale et confiante franco-allemande qui doit aller jusqu'à une alliance militaire. Il faut exclure de notre pensée que cette collaboration franco-allemande doit inévitablement aboutir à une hégémonie allemande, car dit-il, l'Allemagne veut bâtir la paix pour de très nombreuses années et veut que chacun des peuples, et particulièrement la France, n'ait aucun motif de plainte ou de récrimination". La seule question qui lui paraît délicate, c'est le problème alsacien-lorrain. Monsieur ACHENBACH a déclaré qu'on se demandait dans les milieux nationaux-socialistes si le fait d'annexer l'Alsace-Lorraine ou de constituer ces deux pays en deux pays autonomes avec protectorat allemand, serait de nature à révolter l'esprit patriotique français, surtout après les assurances que le Chancelier HITLER avait donné à maintes reprises, de n'avoir plus aucune revendication territoriale à faire à la France, en particulier l'Alsace Lorraine lui serait laissée.

Je lui ai répondu que j'extimais personnellement que si l'Allemagne était prête à cette collaboration sans arrière pensée d'hégémonie et qu'en particulier si la France d'avant guerre subsistait dans son intégrité territoriale, et avec son empire colonial à côté de l'Allemagne désireuse de maintenir la paix, les Français pourraient admettre le principe de l'Alsace-Lorraine maintenue étant autonome et restant perméable à la France dans les domaines économiques et culturel.

